



Communiqué

Madame la Ministre : tenez vos engagements !

Le recteur de l'académie de Nantes indique, dans un courrier du 5 novembre 2015 envoyé aux chefs des établissements privés, qu'à l'occasion de la réforme du collège, certains enseignants pourraient perdre des heures, voire leur emploi. « Si cette nouvelle organisation pédagogique avait pour conséquence de générer des pertes d'horaires ou d'emplois dans certaines disciplines ... »

La fédération nationale des Syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique (Spelc) est profondément choquée par cette perspective pour plusieurs raisons :

- La ministre de l'Education nationale avait pris l'engagement que la réforme du collège n'aurait pas d'impact négatif sur l'emploi des professeurs.
- Interrogé en CSE le 15 octobre sur les possibles pertes d'emplois à l'occasion de la réforme du collège dans les établissements privés sous contrat, le conseiller de la ministre a répondu qu'il serait très attentif pour qu'il n'y en ait pas
- Une fois de plus, les maîtres risquent de faire les frais des décisions gouvernementales. Contrairement aux promesses, il s'avère que leur emploi est menacé.
- Le courrier du recteur mentionne, soit la nécessité de demander une autorisation d'enseigner une autre discipline, soit le caractère irréversible de tout changement de discipline.

Il s'agit d'une double peine que le SPELC ne peut pas accepter. Il était entendu que la réforme du collège se ferait sans conséquences pour les enseignants.

Déjà défavorisés par rapport à leurs collègues du public alors qu'ils ont la même qualification, les maîtres des établissements privés voient leur situation se précariser encore plus.

Le Spelc refuse toute perte d'heures ou d'emploi et demande à Madame la Ministre d'imposer aux recteurs la tenue de ses promesses ! Il agira par tout moyen approprié si des engagements solennels et écrits ne sont pas pris dans les meilleurs délais.

Contacts presse :